

## LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Après avoir entendu, le 22 novembre 2006, M. Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire, la commission des Lois, réunie le 29 novembre 2006 sous la présidence de M. Jean-Jacques Hyest, président, a procédé sur le rapport pour avis de M. Charles Guené, à l'examen des crédits de la mission sécurité civile inscrite dans le projet de loi de finances pour 2007, dont la commission des Finances est saisie au fond.

M. Charles Guené, rapporteur pour avis, a indiqué que la nouvelle présentation des crédits de la sécurité civile résultant de la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) permettait déjà de développer une culture de gestion à la sécurité civile mais que la constitution d'une mission interministérielle était nécessaire pour conforter les synergies entre les services de l'Etat compétents en matière de prévention des risques et de protection des populations.

Après avoir rendu hommage aux sauveteurs et aux sapeurs-pompiers morts cette année dans l'exercice de leurs fonctions, il a souligné l'importance de l'entreprise de modernisation de la sécurité civile menée depuis 2002, en particulier avec l'adoption de la loi du 13 août 2004.

Il a précisé que, dans un contexte économique délicat, ce budget était un **budget de transition pour la sécurité civile** après l'achèvement des grands programmes d'investissement, qui permettait toutefois la remise à niveau de la flotte aérienne ou la mise en œuvre du programme d'intérêt national ANTARES.

**Ces observations ont conduit votre commission des Lois à donner un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission sécurité civile pour 2007.**